

FEUILLE DE ROUTE - 2 - EST

Points	Explicatif précis sur carte IGN 1/25000ème Points portés sur la carte IGN 1/100000 ème	Pénalités
PP01	cote 160, repérable par un projecteur lumineux visible du Départ, et un lancer de fusées à partir de 0h00, heure de départ officielle de la course	30'
	<i>suivre le bord du plateau vers l'Ouest</i>	
PS01	traversée de la N.306 sous le contrôle des signaleurs	
	<i>suivre la lisière puis la "Rigole de st.Aubin"</i>	
PP02	"Le Mesnil Blondel" cote 154, sur la "Rigole de st.Aubin"	30'
PP03	"Bois Départemental de la Tête Ronde": jonction des parcelles 18,19,20	30'
PP04	ruines les plus au Nord, sur le chemin, 150m à l'Est de la "Chap. d'Orce"	30'
	<i>continuer vers l'Ouest, traverser la D.938 avec prudence</i>	
PP05	pont sur la "Mérantaise", sentier reliant "la Trinité" et "La Geneste"	30'
PP06	Nord du talus (mare), croisée de chemins venant de "la Trinité" et de la parcelle 87	30'
PS02	"Gomberville": traversée de la D.195 sur les indications des signaleurs	
	<i>Puis, selon leurs consignes, longer la pépinière Traverser la "Forêt Départementale de Champfaily", puis la D46 et monter au 240</i>	
PP07	"FORÊT DOMANIALE DU CLAIREAU": mare (Ø20m) sous le O de FORÊT	30'
PP08	"Plaine de la Madeleine": pylône de ligne électrique, le plus à l'Ouest	30'
	<i>suivre le "Chemin de Jean Racine"</i>	
PS03	traversée de la D.13 à "la Guinguette"	
	<i>continuer par le GR11 (Sud Ouest)</i>	
PS04	traversée de la D.91 en quittant le GR 11. Attention D.91 interdite !	
PP09	200m au 340 du PS4: petite mare en lisière de forêt	30'
PP10	sommet de la "BUTTE RONDE": rocher (env.6m x 4m) le plus au sud	30'
PP11	Nord de "Maincourt-sur-Yvette": passerelle près de la "Maison du Garde"	30'
	<i>traverser la D58 pour rejoindre le sud du "Bois de l'Etrille"</i>	
PP12	maison abandonnée, 300m au cap 270 à partir du point coté 168	30'
PS05	"les petites Molières", cote 173, jonction du chemin avec la D.202	
	<i>prendre la D.202 sur 450m puis le "Bois départemental des Cinq Cents Arpents"</i>	
PP13	sur le chemin longeant le sud de la "Pièce de la Gatine", à 750m de son angle Sud-Ouest	30'
	<i>Suivre la lisière de la "Bourbonnerie", traversez la D.73 avec prudence et continuer en lisière</i>	
PP14	croisée des chemins cote 173	30'
PP15	coude du "Ru des Vaux", croisant l'azimuth 190 partant du PP14	30'
	<i>traverser la D.24, rejoindre la ligne électrique et la suivre jusqu'à la voie ferrée (voir PS06)</i>	
PP16	passage sous la voie ferrée par la rigole près de la ligne électrique	60'
PS06	entre PP16 et PP17: possibilité d'éviter les passages sous voie ferrée et D.910. Le non-respect des consignes des signaleurs sera disqualifiant	
PP17	passage sous la D.910 par la même rigole que PP16	60'
PS07	passage sous la N.10 par la même rigole que PP17	Disqualifiant
PC1	coude de la D.991, extrémité Sud de l' "Etang de St Hubert" <i>horaire indicatif pour arriver dans les temps (5km/h)</i>	<u>POINTAGE</u> Disqualifiant 6h40